



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2023 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 10 août 2023 au 29 août 2023, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil communal.

Belprahon, le 9 août 2023

Le Conseil communal

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage sera organisé le jeudi 31 août 2023, de 13h30 à 18h30, au milieu du village. Sont considérés comme objets encombrants, les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac Celtor.

Belprahon, le 9 août 2023

Le Conseil communal

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil communal de la commune de Belprahon décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Zone de Rencontre Haut du Village

Signalisation par zones 20 km/h

Délimitation: Zone village ancien, depuis le Champat 8 ainsi que la Rue des Grands Clos

Motif de la mesure: Augmentation du niveau de sécurité dans le secteur concerné

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du

Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Belprahon, le 9 août 2023

Le Conseil communal

Avis aux propriétaires de chien(s)

Dans le courant du mois d'août, vous recevrez une facture pour vous acquitter de la taxe pour l'année 2023.

Les propriétaires de chien(s) ne s'étant pas encore annoncés sont priés de se présenter sans délai, munis du carnet de vaccination, au bureau communal.

Toute modification relative à la détention de l'animal (changement de propriétaire, décès) doit également être annoncée au secrétariat communal.

Belprahon, le 9 août 2023

Le secrétariat communal

Nouvelles cartes journalières « Commune » des CFF

Le Conseil communal a décidé d'adhérer au nouveau concept de cartes journalières. Cette « Carte journalière dégriffée commune », valable sur les lignes du rayon de l'AG, sera vendue aux guichets des communes suisses qui le désirent dès décembre 2023 pour des titres de transports valables dès le 1^{er} janvier 2024. Belprahon informera plus en détail de cette offre – prix, modalités pratiques, etc. – en temps voulu. Ainsi par cette prestation, notre commune souhaite favoriser l'usage des transports publics.

Belprahon, le 9 août 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Michèle Liliane Jung, route du Vissigen 82, 1950 Sion

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: Olivier Heimann Sàrl, rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement: parcelle N° 543, au lieu-dit « rue du Temple 27b et 27c », 2738 Court

Patrimoine: bâtiment digne de conservation, objet C (rue du Temple 27)

Projet: démolition des bâtiments N° 27b et 27c (non recensés) et reconstruction d'un garage

Chauffage: non

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 août 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} août 2023). Court, le 12 juillet 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérant: CFF Immobilier – Gérance IM-BW-PR5-RWT, Pedro Carcedo, rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: B architecture Sàrl, Brice Lachat, rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont

Emplacement: parcelle N° 1723, au lieu-dit « rue de la Gare 4a », 2738 Court

Patrimoine: bâtiment digne de conservation

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau placée à l'extérieur du bâtiment

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Auer HRC 25

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: domaine ferroviaire

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 9 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Avis aux entreprises sises à Court

À fin juillet 2023, les entreprises industrielles, artisanales, agricoles et du tertiaire recensées à Court ont reçu un courrier de la Municipalité de Court accompagné d'un formulaire à remplir et à retourner à l'administration municipale jusqu'au 31 août 2023. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la perception de la taxe des déchets « entreprises » 2023.

Les entreprises qui n'auraient pas reçu ce courrier et ce formulaire sont priées de s'annoncer auprès de l'administration municipale d'ici au mercredi 26 août 2023 (rue de la Valle 19, 2738 Court; contact@court.ch). Les documents en question leur seront transmis dans les plus brefs délais.

Pour toute question, l'administration municipale se tient à disposition au 032 497 71 10 ou à l'adresse contact@court.ch.

Court, le 9 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale

avis officiels

partis et groupements ayant déposé des listes de candidats peuvent, s'ils le désirent, participer à l'envoi du matériel de propagande par les soins de la commune. Ils en informeront le secrétariat municipal au plus tard lors du dépôt des listes de candidats, soit jusqu'au jeudi 7 septembre, à 11h30, par le dépôt d'une quantité suffisante d'imprimés.

- Les conditions de participation sont les suivantes :
- Aucune contribution financière ni aide ne seront demandées aux partis et groupements. Après les éventuels pliages à effectuer par les partis, le matériel de propagande doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas dépasser 30 grammes par parti et par électeur.
- Les bulletins de vote non officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande, de manière à former un tout par parti (format maximal : A5).
- En raison des élections fédérales et l'externalisation de la mise sous pli, le matériel de propagande sera livré au secrétariat municipal au plus tard jeudi 7 septembre à 11 h 30, dernier délai.**
- Conformément à l'article 7, alinéas 2 et 3, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, la Municipalité fait imprimer, pour toutes les listes déposées, des bulletins de vote portant la dénomination de la liste, le numéro d'ordre et les indications relatives aux candidats.

Reconvilier, le 7 août 2023

Le Conseil municipal



Secrétaire communale

Suite au départ de la titulaire au 31 décembre 2023, le Conseil communal a nommé **M^{me} Martine Villiger** aux postes de secrétaire communale et responsable de l'agence AVS. Mme Villiger entrera en fonction le 1^{er} octobre 2023. Le Conseil communal lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

Roches, le 11 juillet 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Andres David, Les Reussilles 24, 2722 Les Reussilles

Propriétaire foncier : Andres David, Les Reussilles 24, 2722 Les Reussilles

Auteur du projet : Schwob Philippe, Chemin des Lovières 1a, 2720 Tramelan

Rue : Rière Jorat 3 + 3a, 2720 Tramelan

Parcelle N°: 707

Projet de construction : Transformation de la remise/atelier en stöckli (bât. 3a), installation nouveau canal de cheminée + poêle et panneaux solaires thermiques sur le pan Nord. Ouverture d'une porte et d'une fenêtre en façade Nord de la ferme (bât. 3) avec aménagement d'une stabulation intérieure et d'une aire de sortie pour le bétail.

Zone : Agricole

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogation : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2023 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 12 juillet 2023

Secrétariat municipal

Informations communales
Procès-verbal de l'assemblée municipale du 26 juin 2023

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès- verbal de l'assemblée municipale du 26 juin 2023 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter de la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Le Fuet, le 9 août 2023

Conseil municipal



Permis de construire délivrés entre le 1.4.2023 et le 30.6.2023

Le Conseil communal a délivré le permis de construire suivant:

– Tomaselli Marie pour le changement des fenêtres, de la porte d'entrée, de la porte de garage. Suppression des volets et remplacement par des stores. Isolation périphérique de la maison sur parcelle N° 32 au lieu-dit Bout du Moulin 50, Saules

Saules, le 9 août 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérante : CELTOR SA, Ronde-Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 1054, au lieu-dit: « Ronde Sagne 1c », commune de Tavannes.

Projet: reconstruction et agrandissement de la halle de transbordement, aménagement d'une déchetterie couverte et installation d'un système anti-incendie.

Dimensions : selon plans déposés. Construction: selon plans déposés. Zone : PQ « Celtor ».

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 août 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 juillet 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Markus Müller, représenté par Synchronic, titulaire Böhm, Route de Saint-Loup 4a, 1290 Versoix.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau du bâtiment Champs la Clary 5 sis sur la parcelle N° 1624 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 août 2023

Le chef des travaux publics



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Pensionskasse der Berner Kantonalbank AG, Bundesplatz 8, 3001 Bern

Auteur du projet : Bigolin+Crivelli Architekten AG, Bettlachstrasse 8, 2540 Grenchen

Adresse du projet : BF 466, La Voirde 9-23, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement du chauffage des 8 immeubles d'habitation par des nouvelles pompes à chaleur ; nouvelle isolation du plafond de la cave (immeubles 17/19 et 21/23).

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Dépôt public **du 12 juillet au 11 août 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 juillet 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Bourgeoisie de Bévillard, par M. Eric Charpié, Jonction 9, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 695, au lieu-dit: « Sur Montoz 3 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: mise aux normes d'une installation d'épuration des eaux usées par la pose d'une mini-STEP et d'un séparateur de graisses.

Dimensions : selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

■ 9 août 2023

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Election communale

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 22 octobre 2023**, pour procéder par les urnes à l'élection suivante :

d'après le système majoritaire

1 membre du Conseil communal

Conformément à l'article 27 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse, toute liste de candidat doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination appropriée.

La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Valbirse jusqu'au **vendredi 8 septembre 2023 à 17 heures**, dernier délai, conformément à l'art. 27 chiffre 1 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Valbirse.

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le/la candidat(e).

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 30 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Les partis politiques désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 13 septembre 2023.

Conditions de participation :

- le matériel de propagande, après éventuel pliage à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti et par électeur;
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti. L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée ;
- Le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés au plus tard jusqu'au 18 septembre 2023 à 17 h à l'administration communale de Valbirse.

Bévillard, le 11 juillet 2023

Conseil communal

Ordonnance sur le personnel (modification)

En date du 15 juin 2023, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance sur le personnel.

La modification porte sur l'ajout d'une nouvelle fonction (secrétaire- assistante guichet & courrier) au Service social Centre-Orval et une précision pour le secrétaire communal-adjoint.

La modification entre en vigueur au 1^{er} juillet 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance modifiée peut être consultée auprès de l'administration communale, sur rendez-vous. L'ordonnance révisée se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration - Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 11 juillet 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Charvet Pascal, Rue du Beurnez 23, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Solex ingénierie Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 444, Rue du Beurnez 23, 2733 Pontenet, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur extérieure au Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

avis officiels

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art A151 du RCC

Dépôt public **du 09 août 2023 au 08 septembre 2023 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 13 juillet 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat des Eaux des Montagnes de l'Orval (SEMOR)

Convocation

Assemblée générale, vendredi 18 août 2023 à 19h à la Métairie de Malleray, famille Haldemann.

Ordre du jour :

- Ouverture de l'assemblée
- Désignation des scrutateurs
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée 2022
 - Rapport de vérification
 - Approbation et décharge
- Présentation des comptes 2022
 - Budget 2023
- Rapport du fontainier
- Rapport du bureau ATB
- Divers

Malleray, le 20 juin 2023

Comité du SEMOR

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

i informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

i informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10 h à 11 h et 15 h à 18 h
Mercredi 10 h à 11 h
Jeudi 15 h à 16 h
Vendredi 10 h à 11 h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
 - Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06
- Heures d'ouverture déchetteries:** Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69